

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA

Séance du 01 octobre 2015

Convocation du 24 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le premier octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boncé sous la présidence de Monsieur Hervé HARDOUIN, Maire.

Étaient présents : Gilles RICHER, Eliane TARDIF, Thomas DUHAMEL – Adjoint, MAGUET Benjamin, DESNAULT Estelle, LOCHET Bruno, DAMAS Sébastien, DELAUNAY Joël, GERMOND Éric.

Absent non excusé : monsieur FAUCONNIER Bernard

Madame DESNAULT Estelle est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur aide lors des différentes manifestations et travaux sur la commune (14 juillet, nettoyage de l'église,...).

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Participation gendarmerie

Monsieur le Maire expose qu'en 2012, une délibération avait été prise concernant la construction de la gendarmerie à Voves. Il avait été décidé d'une participation de 3.78€ par habitant soit 873.18 € pour 231 habitants en 2008.

Considérant le dernier recensement, la population étant de 244 habitants, la participation sera donc de 922.32€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 922.32 €.

Accessibilité handicapé

Monsieur le Maire expose que tout établissement recevant du public doit être accessible à tous types de handicap, il convient de déposer un dossier Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) en préfecture.

Pour cela, Monsieur le Maire a demandé des devis et fait effectuer une étude afin de connaître les modifications à effectuer.

Il faut :

modifier le couloir entre le secrétariat et la salle des mariages

Créer une rampe d'accès en modifiant la pente de la porte d'entrée

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à faire la demande d'Ad'ap et à signer tous documents y afférents.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer la demande d'Ad'ap et signer tous les documents y afférents.

Remboursement par le FIPHFP

- Monsieur le Maire expose que la secrétaire de mairie doit être appareillée aux deux oreilles. Afin que le reste à charge soit pris en compte par le FIPHFP, le centre de gestion est venu lui expliquer la procédure à suivre.

Afin qu'elle puisse obtenir la subvention prenant en charge le montant restant, le dossier d'aide doit être réalisé au nom de la mairie. L'aide financière sera versée à la trésorerie de Voves, il faudra ensuite émettre un mandat au nom de la secrétaire afin de la lui reverser. Pour cela, une délibération doit être prise.

- Monsieur le Maire explique qu'une étude de poste a été effectuée l'année dernière, afin que la commune puisse obtenir le remboursement nécessaire (souris verticale, connecteur bluetooth et téléphone) il convient de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à effectuer la demande et signer tous documents.

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour réaliser les travaux d'accessibilité, une demande peut être faite au FIPHFP afin de subventionner les travaux entre 50 et 75% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander les trois subventions ci-dessus et à signer tous documents y afférents.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du FIPHFP

Chartres Métropole

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les communes ayant leur clocher d'église dans un périmètre de 20 km du clocher de la cathédrale pourront entrer dans l'agglomération chartraine si elles le souhaitent et si elles sont en limite directe.

Le préfet doit décider d'accepter ou non l'élargissement du périmètre de l'agglomération chartraine.

L'agglomération chartraine souhaite faire rentrer les communes qui souhaitent l'intégrer en même temps.

Questions diverses.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que :

- lors de la venue des archives départementales à la mairie, l'archiviste a laissé le choix au conseil de conserver ou non les anciens bulletins de lois rangés dans la bibliothèque. Le conseil souhaite les conserver. Le nouveau photocopieur est arrivé. La voiture rue Mallet a été enlevée début septembre par le garage HERMANN. Les travaux à l'atelier ont été plus rapides que prévu, une poutre centrale devait être posée finalement l'étage est monté. Il reste l'escalier de l'atelier à poser. Il faudra mettre une rambarde. L'employé communal a passé sa formation certiphyto pour l'achat et l'usage des produits phyto pharmaceutique.

Joël DELAUNAY pensait qu'il n'avait pas le droit de traiter et d'utiliser les produits phyto, Monsieur le Maire lui répond qu'avec la formation, il n'y a pas de problème.

- il faudrait voir pour l'achat d'un brûleur à gaz.

o Point sur le 14 juillet :

Il y a eu pour 1800 euros de dépenses, 800€ de recettes, il reste 1000 euros à la charge du comité des fêtes, avec un budget de 14 € 86 par personnes. 83 personnes étaient présentes.

Remerciement à Eric GERMOND qui a trouvé un feu d'artifice à un prix attractif.
La facture du pain n'a toujours pas été donnée après plusieurs relances à la boulangerie.

○ **Repas des anciens :**

Est ce qu'il doit être reconduit ?

L'an dernier, 8 personnes de plus de 70 ans sur 21 étaient présentes. Faut-il acheter des colis à la place ?

C'est une tradition. Il faut le refaire en 2015 et voir ensuite.

Les pompiers sont invités mais ne viennent pas.

Proposition de Date : 15 ou 29 novembre

○ **Elections :**

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre

Tour de table :

- Estelle Desnault : demande à quoi sont dues les coupures électricité ? Monsieur le Maire répond qu'il a contacté ERDF, ce sont des coupures sur les lignes haute tension.

- Eric GERMOND : Qui s'occupe de l'organisation d'Halloween ?

- Eliane TARDIF: Quand sera fait le terrassement? Réponse de Monsieur le Maire : Il faut enlever le gratté de route avant de faire le terrassement.

- Benjamin MAGUET : informe qu'un collectionneur serait intéressé par les habits de pompier dans l'arsenal, faut-il proposer un don ou un achat ou contre une subvention à l'amicale des pompiers ? Voir s'il faut une autorisation.

- Joël DELAUNAY : Une lampe est grillé rue Mallet au niveau du numéro 11 (tel SDE)

Que va-t-on faire de l'ancien photocopieur ? Monsieur le Maire propose de le prêter à toutes les associations de la commune.

La séance est levée à 21h 30